INFORMATION
D25SGVP-011515

Décision d'exercice du droit de préemption urbain sur l'immeuble situé 11 rue Alibert, à Paris 10e en vue d'y réaliser une opération comportant 18 logements locatifs sociaux avec maintien des commerces.

La Maire de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu les articles L. 210-1, L. 211-1 et suivants et L. 213-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° DU 2006-127 des 16 et 17 octobre 2006 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U du plan local d'urbanisme et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3e et 4e arrondissements) et du 7e arrondissement,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2011 DLH 89 des 28 et 29 mars 2011 adoptant le programme local de l'habitat entre 2011 et 2016, tel qu'arrêté par délibération des 15 et 16 novembre 2010 et modifié par délibération 2015 DLH 19 des 9 et 10 février 2015, ainsi que le cadre des actions mises en œuvre par la Ville pour mener à bien ce programme,

Vu la délibération du Conseil de Paris du 3 juillet 2020 délégant à la Maire de Paris la compétence pour l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner, reçue en mairie de Paris le 22 août 2025, l'ensemble immobilier situé 11 rue Alibert à Paris 10e, cadastré BE n° 72, au prix de 8.000.000 € en valeur « partiellement occupé »,

Considérant que le Service Local du Domaine de Paris a été saisi pour avis le 11 septembre 2025, et qu'en application de l'article L1311-12 du code général des collectivités territoriales, cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de cette saisine,

Considérant que l'accroissement de la part de logements locatifs sociaux constitue un des objectifs de la politique de l'habitat sur l'ensemble du territoire parisien afin de se rapprocher du seuil de 30 % fixé par l'article L302-5 du code de la construction et de l'habitation,

a, par décision du 20 octobre 2025, exercé le droit de préemption urbain, au prix déclaré de 8.000.000 € en valeur « partiellement occupé », sur l'immeuble situé :

11 rue Alibert à Paris 10e

en vue d'y réaliser une opération comportant 18 logements locatifs sociaux avec maintien des commerces.

Pour la Maire de Paris et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint de la Ville de Paris

Stéphane LECLER

Date de mise en ligne : le 21 octobre 2025